



BHNS VEYRIER-PINCHAT

Projet d'aménagement routier

MO : Service des infrastructures transports publics (DIOCGC- DPC-SITP) / Villes de Carouge et Veyrier

Lieu : Villes de Carouge et de Veyrier, chemin de Pinchat et route de Veyrier

Contact : M. Raphaël Roth, 022 546 63 13

Période : Janvier 2016 – en cours

Description du projet

Le tracé du BHNS Pinchat-Veyrier relie les Villes de Carouge et de Veyrier, au sud de l'Arve, du rondou de Carouge au chemin des Bûcherons à Veyrier en empruntant le chemin de Pinchat puis la route de Veyrier. L'ouverture des premiers chantiers de construction dans le périmètre des Grands-Esserts est conditionnée aux aménagements en faveur de ces deux nouvelles lignes urbaines (BHNS Veyrier-Pinchat et ligne urbaine Champel) qui correspondent aux mesures infrastructurelles 40-3 et 40-7 dans le projet d'agglomération de 3^{ème} génération.

Le projet d'aménagement routier implique les modifications principales suivantes sur le tracé de la nouvelle ligne : élargissements de chaussées, réalisation de trottoirs et de pistes cyclables, aménagement de carrefours à feux régulés, mise en place de nouvelles traversées piétons/vélos, restructuration ponctuelle des voiries, notamment par la mise en place de nouveaux éclairages et de plantations, aménagements ponctuels pour modérer le trafic, réaménagement des carrefours. Ces réaménagements représentent une opportunité de créer de nouveaux espaces publics de qualité, voués aux divers usagers de la route (cyclistes, piétons, voitures, transports collectifs, etc.).

Prestations réalisées

Prestations d'ingénierie en environnement, études et réalisation, rapport d'impact sur l'environnement (RIE) pour le BHNS Veyrier-Pinchat, aménagements routiers.

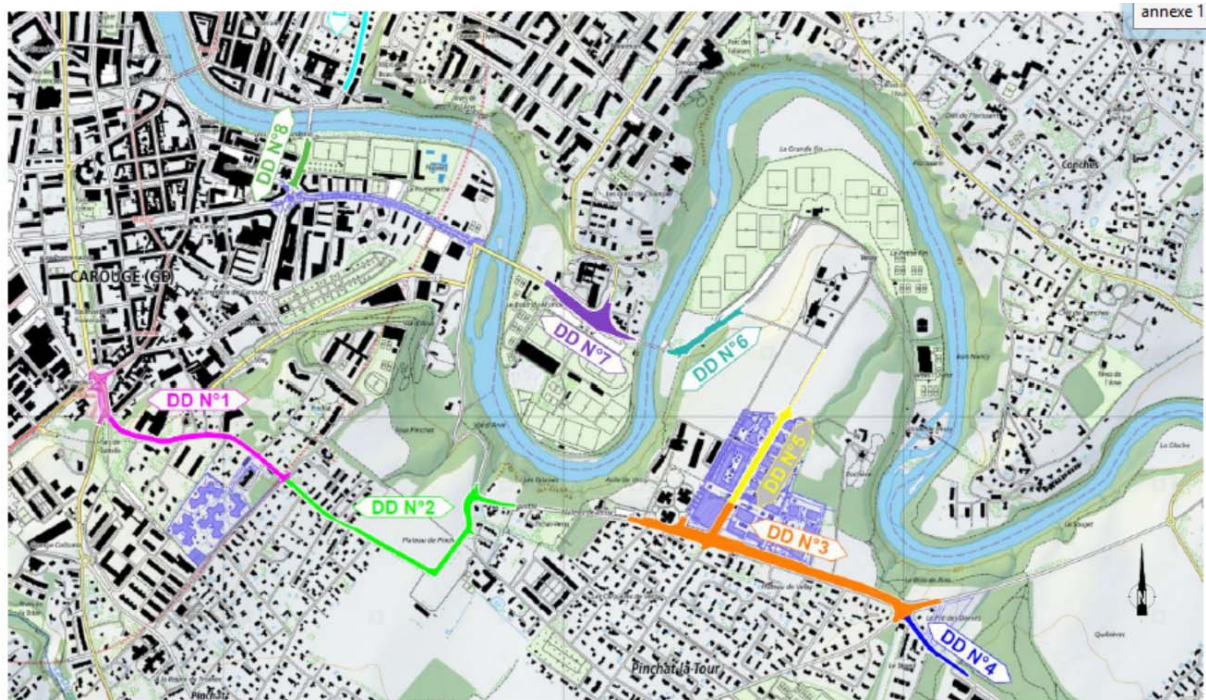
Analyse multicritères et comparaison de variantes pour l'insertion du tracé de la ligne urbaine Vessy.

Evaluation des impacts par domaine avec un accent particulier sur les domaines suivants : air, bruit (y c. coordination avec PAB des RC26-61), eaux à évacuer (rétention et traitement des eaux de chaussée), sols (emprises SDA), forêt (défrichements définitifs et temporaires, avec compensation en nature et qualitative), nature (arborisation) et paysage.

Finalement, une synthèse des mesures et recommandations, ainsi que le cahier des charges pour le suivi environnemental de la phase de réalisation (SER) ont été réalisés.

Le RIE établi en collaboration avec le bureau Gren (nature et forêt) accompagnera les différents dossiers de demande d'autorisation de construire (DD1 à DD4) élaborés par le groupement INTERCONNEXIONS (SOLFOR SA, Perreten et Milleret SA, RGR-Robert-Grandpierre et Rapp SA, Urbaplan, MBC ingéo SA, B+C Ingénieurs SA).

Montreux	Aigle	Lausanne	Genève
Av. du Casino 45 CP 400 1820 Montreux 2 Tél. 021 966 10 80	Place du Marché 6 CP 435 1860 Aigle Tél. 024 468 10 80	Av. Gratta-Paille 2 1018 Lausanne Tél. 021 616 17 24	Rue des Grand'Portes 2 1213 Onex Tél. 022 312 06 50



Tracé du BHNS Veyrier-Pinchat et découpage en différentes DD